



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDÉPENDANTS

SIÈGE : FORMATION FNTI 141 RUE BARABAN 69003 LYON

TÉLÉPHONE 04.28.38.44.44 - Site internet www.fnti-formation-taxi.com

Association loi 1901 -SIRET : 414 617 555 000 35 -N° déclaration d'activité : 826 905 736 69-Code NAF 8559A

NOTES Espace réservé au Centre de Formation

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION TAXI 2026

SAONE ET LOIRE – 71

À RETOURNER À L'ADRESSE CI-DESSUS

**champ obligatoire*

IMPORTANT

- ⚠ Dans le cadre d'un financement, merci d'entamer les démarches au plus tôt afin de respecter les délais légaux.
- ⚠ Tout dossier incomplet ou non renseigné est non-traité. Inscription traitée par ordre de réception des dossiers et places disponibles.
- ⚠ Le centre se réserve le droit d'annuler, reporter ou raccourcir la formation faute d'inscriptions suffisantes, les sommes engagées, seront restituées.
- ⚠ La facture et les états de présences sont adressés au « payeur » à l'issue de la formation.
- ⚠ Tout abandon / absence en cours du stage doit être signalé par écrit et fera l'objet d'une facturation au prorata temporis (sous présentation d'un justificatif)
- ⚠ Pour toute annulation ou report, prévenir le centre 7 jours avant la formation par tout moyen pouvant en accuser réception – passé ce délai, un chèque de caution sera encaissé.

LIEU DE STAGE : CHALON SUR SAONE – Session de mars 2026 – Agrément n°2009-01

Préparation aux épreuves théoriques de portée générale - Durée 105 heures en salle

Du 9 au 27 mars 2026

Préparation aux épreuves pratiques - Durée 10h (1 jour et demi)

Entre le 30 mars et le 2 mai 2026

Mise à disposition du véhicule pour le premier passage d'admission

COÛT TOTAL DE LA FORMATION : 1855 €

Examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Epreuve admissibilité : **31 MARS 2026**

Epreuve admission : **en attente des dates communiquées par la CMA**

INFORMATIONS CANDIDAT*

Statut* : ☐ sans emploi ☐ salarié(e) ☐ indépendant(e)/artisan

Nom* : Prénom :

Adresse* :

CP/Ville* : -

Téléphone* :

Mail* :

Date et n° département naissance* :/...../.....-

Titulaire du permis B depuis (année) :

PIECES À JOINDRE A L'INSCRIPTION*

- ☐ Fiche de demande d'inscription

Financement par un organisme

- ☐ **Caution par chèque**
(1 chèque de 1855€ ou 2 chèques de 927.50€)
Non encaissé – chèque(s) détruit(s) dès règlement de l'organisme financeur

Financement Personnel / employeur

Le règlement de 1855€ :

- ☐ Par chèque(s) - paiement en 3 fois possible.
- ☐ Par virement – joindre le justificatif de virement

⚠ **L'INSCRIPTION EST CONFIRMÉE QU'APRÈS RÉCEPTION DE TOUTES LES PIÈCES**

INFORMATION FINANCEMENTS*

- ☐ Financement personnel
- ☐ CPF (clôture des inscriptions 17 jours avant le début de la formation)
N° de dossier :
- ☐ France Travail (clôture des inscriptions 15 jours avant le début de la formation)
N° d'identifiant :
- ☐ Transition pro (votre demande doit être effectuée + de 3 mois avant le début de la formation)
N° de dossier :
- ☐ OPCO (accord à transmettre 7 jours avant l'entrée en formation)
- ☐ Financement employeur (possibilité de remboursement après la formation par OPCO)

Si la formation est financée par l'employeur* à renseigner même pour une demande OPCO

Siret* :

Nom de l'entreprise* :

Adresse de l'entreprise* :

CP + Ville* :

Téléphone* :

Mail* :

Fait à le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDÉPENDANTS

SIÈGE : FORMATION FNTI 141 RUE BARABAN 69003 LYON

TÉLÉPHONE 04.28.38.44.44 - Site internet www.fnti-formation-taxi.com

Association loi 1901 - SIRET : 414 617 555 000 35 - N° déclaration d'activité : 826 905 736 69-Code NAF 8559A

DEVIS DE FORMATION

Préparation au CCPCT – Formation initiale 2026

Agrément n° : 2009-01

Intitulé de formation : **FORMATION INITIALE – PREPARATION AU CCPCT**

Durée de formation : **115 heures**

Lieu de formation : **CHALON SUR SAONE (71100)**

Période de formation : **prévue entre le 9 mars et le 2 mai 2026**

Stagiaire (nom et prénom) :

Coût de la formation : 1855 €

Non assujetti à la TVA (organisme exonéré de TVA – Art 293 B du CGI – loi 1901)

Taux horaire : **16.13 €**

Durée hebdomadaire : **35 heures**

Horaire : **du lundi au vendredi – 9h à 12h30 et 13h30 à 17h**

Objectif/Motif de formation : **Formation initiale – Préparation au CCPCT**

(Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi)

Formation éligible au CPF tout public

- ❖ Formation théorique – préparation aux épreuves théoriques de portée générale et locale
(T3P, sécurité routière, VSS, gestion, français, anglais)

Durée : 105 heures - Du 9 au 27 mars 2026

Tarif : 1575 euros

- ❖ Formation pratique – préparation aux épreuves de conduite
(conduite, repérage, étude du GPS et taximètre, relation client, construction de parcours, accompagnement touristique, facturation et paiement)

Durée : 10 heures - Entre le 30 mars et le 2 mai 2026

(dates définies selon le nombre de stagiaire au cours de la formation)

Tarif : 150 euros

- ❖ Mise à disposition du véhicule taxi-école agréée lors du premier passage à l'examen d'admission
(Se rapprocher de la CMA pour connaître la date de passage du candidat)

Tarif : 130 euros

Date d'examens organisé et communiqué par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- ❖ Épreuves théoriques (admissibilité) : **31 MARS 2026**
- ❖ Épreuves pratiques (admission) : en attente des dates

Fait à le

Signature suivie de la mention « bon pour accord »

Pour le centre de formation,
la Présidente, Bénédicte GOSTOLI

FORMATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

141 Rue Baraban
69003 LYON
Tél : 04 28 38 44 44
Association 1901



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDÉPENDANTS
SIÈGE : FORMATION FNTI 141 RUE BARABAN 69003 LYON
TÉLÉPHONE 04.28.38.44.44 - Site internet www.fnti-formation-taxi.com
Association loi 1901 -SIRET : 414 617 555 000 35 -N° déclaration d'activité : 826 905 736 69-Code NAF 8559A

N'oubliez pas de vous inscrire à l'examen obligatoire
sur le site de
LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

www.examenT3P.fr

Et de nous communiquer votre N° Dossier d'inscription ci-dessous :
N° d'examen :

⚠ L'inscription à l'examen est à la charge du stagiaire (ou de son employeur), le règlement est à réaliser auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat directement sur la plateforme, un mois avant la date d'examen
(voir date d'examen)

⚠ + d'information sur le site de la chambre des métiers et de l'artisanat du département